che, il souffle de l'est en Bretagne, en Gascogne et du nord en Provence.

Une tempête d'ouest sévit ce matin sur les côtes de la Norvège.

Des pluies sont tombées dans le nord et le nord-ouest de l'Europe, en France, on en signale vers le littoral de la Manche.

La température s'abaisse sur l'Angleterre et la Bretagne.

Ce matin, le thermomètre marquait — 5° à Clermont, — 2° à Moscou, + 12° à Alger, 15° à Malte.

On notait : — 6° à l'Aigoual, 4° au puy de Dôme, 0° au pic du Midi.

En France, un temps brumeux est encore probable avec température dans le voisinage de la normale.

A Paris, hier, dans la soirée, cette nuit et ce matin, brume.

Moyenne d'hier, 9 décembre, 5°4, supérieure de 2°1 à la normale.

Depuis hier midi, température maxima, 8°2, minimum de ce matin, 5°9.

A la tour Eiffel : maximum, 7°2, minimum, 5°4.

Baromètre à sept heures du matin, 771 mm 9, stationnaire à midi.

Situation particulière aux ports.

La mer est belle sur la Manche et la Méditerranée et houleuse sur l'Océan.

LA NUIT A MIDI. — Les Parisiens ont été témoins d'un phénomène assez *rare* : vers onze heures, un brouillard opaque s'est étendu sur la ville, faisant dans les rues et dans toutes les maisons une obscurité presque complète.

On a dû allumer dans tous les magasins et restaurants.

A l'Observatoire de la tour Saint-Jacques, les astronomes qui ont observé cette opacité anormale de l'atmosphère, déclarent qu'elle se produit très rarement dans notre pays. Au bureau central de météorologie, rue de l'Université, on a reçu des télégrammes annonçant qu'un temps brumeux régnait sur l'océan Atlantique et sur le Pas-de-Calais.

De plus, on nous télégraphie de Bordeaux que toute navigation est interrompue sur la Gironde et la Garonne depuis Royan jusqu'à Bordeaux, par suite d'un brouillard intense qui règne depuis vendredi soir. Le paquebot *Cordillère*, par exemple, entré en Gironde depuis samedi matin à dix heures, est toujours à l'ancre devant Richard sans pouvoir monter à Bordeaux, et les vapeurs qui font habituellement ce service ne peuvent descendre pour prendre les passagers, au nombre de 67, qui se trouvent ainsi prisonniers à bord.

De Royan, on mande que, depuis samedi, il n'y a eu en Gironde aucune entrée ni sortie de navires. Aucun feu n'est visible sur les côtes.

Ce matin la brume paraissait plus épaisse que jamais.

LES ARCHIVES DE LA COUR DES COMPTES. — M. Moyaux, membre de l'Institut, architecte du nouveau palais de la Cour des comptes, dont les fondations s'achèvent en ce moment et commencent à émerger du sol, rue Cambon et rue du Mont-Thabor, vient de terminer, en arrière de l'emplacement du futur palais, la construction du bâtiment spécialement affecté au dépôt des archives de la cour que l'on entassait jusqu'à ce jour, à l'intérieur du pavillon de Marsan.

Dès demain, on pourra commencer le transport de ces archives dans ce dépôt, au sujet duquel bien des renseignements fantaisistes *ont été donnés*.

L'immeuble, qui ne dépasse pas très sensiblement la hauteur des plus grandes maisons de Paris, compte douze étages, mais dix seulement s'élèvent au-dessus du sol, les deux autres étant au-dessous du niveau de la rue et du rez-de-chaussée.

Ces étages sont peu élevés : un escalier de douze marches seulement, avec un palier médian, les relie entre eux. En outre, un vaste ascenseur monte-charge dessert tous ces étages du sous-sol au faîte de l'immeuble qui est intégralement réservé aux archives et par conséquent divisé et aménagé en vue de cette destination spéciale.

Chaque étage, partagé en couloirs et travées, contient de 1,500 à 2,000 cases en maçonnerie de fer et de ciment d'une solidité et d'une incombustibilité à toute épreuve.

Ce dépôt des archives de la Cour des comptes est en somme un cartonnier colossal — incontestablement le plus grand du monde — pouvant contenir plus de 100,000 cartons renfermant chacun une centaine de dossiers.

Il est éclairé par 288 fenêtres sur une vaste cour intérieure et par 312 fenêtres sur ses façades extérieures.

UN JEUNE HOMME COUPÉ EN MORCEAUX. ARRESTATIONS. — Nous avons dit, hier, que M. Cochefert, suivait une piste dont il attendait beaucoup pour arriver à éclaircir le mystère de l'assassinat de la rue des Plâtrières. Dans l'après-midi d'hier, le chef de la sûreté s'est rendu dans le voisinage de la rue des Plâtrières et, après de longues recherches, il a procédé, rue de Ménilmontant, à l'arrestation de trois jeunes gens, repris de justice, qui ont été aussitôt conduits dans les bureaux de la sûreté. Un de ces trois individus a été désigné à la police de trois côtés différents comme étant l'un des auteurs de l'assassinat ; mais, il convient *de dire, qu'interrogés une bonne partie* de la nuit par M. Cochefert, ils ont tous trois énergiquement nié avoir participé au crime.

Le chef de la sûreté a fait une perquisition dans la chambre de ces *trois individus qui demeuraient* ensemble.

Il y a trouvé un stylet bien aiguisé dont les taches de rouille semblent d'origine toute récente. Il a saisi aussi un paletot marron que l'on fera aujourd'hui endosser à l'un d'eux pour le *confronter* avec une personne qui a vu, rue du Faubourg-Saint-Denis, devant le n° 205, quelqu'un qui était revêtu d'un costume marron et portant un paquet.

Est-on vraiment en présence des assassins ? C'est ce qu'une enquête plus approfondie fera connaître. M. Cochefert a conféré ce matin pendant deux heures avec M. André, juge d'instruction, qui suit l'enquête.

Ajoutons que le service de la sûreté recherche un jeune homme disparu, dont on connaît le sobriquet et qui lui a été indiqué comme pouvant être la victime.

D'autre part, M. Cochefert, convaincu que, si les trois individus qu'il est allé arrêter hier, ont vraiment fait le coup, ils avaient des complices et il poursuit ses investigations pour retrouver ceux-ci.

LE SUICIDE D'UN JAPONAIS. — Au sujet de la mort dramatique de M. Sakai, que nous avons racontée hier, on nous communique la note suivante :

M. Sakai n'avait aucun rapport officiel avec la légation impériale du Japon : il était attaché, à titre provisoire, à la commission japonaise pour l'Exposition de 1900, pour le service de traduction.

M. Sakai, ayant souffert depuis quelque temps de l'insuffisance de sommeil qui lui avait causé une faiblesse dont il se soignait, avait demandé à M. le commissaire général de rentrer au Japon. Celui-ci répondit que, si cela lui faisait du bien, il y consentirait volontiers, tout en désirant conserver encore son concours ici. Quelque temps après, M. Sakai ayant renouvelé la même demande, M. Hayashi lui donna immédiatement son approbation.

EN ATTENDANT LA CONSULTATION. — Un individu dont la spécialité était le vol chez les avocats et les médecins a été arrêté hier sur le boulevard Montmartre, où l'avait reconnu le valet de chambre de l'une de ses victimes. Vêtu comme un grand seigneur, cet individu se présentait chez les plus connus, dont le salon devait être meublé de bibelots de valeur. Il faisait passer sa carte, c'est-à-dire une carte portant un nom quelconque, mais ronflant, et attendait.

Dès que l'individu était seul, il faisait main basse sur les objets de prix qu'il apercevait et prenait un prétexte pour sortir bientôt, annonçant qu'il reviendrait. Il ne revenait naturellement jamais. Plusieurs plaintes avaient été portées contre cet escroc.

Cet individu est un ancien chanteur, nommé Charles M... Il a fait, dans sa carrière un peu vagabonde, bien des métiers et, récemment, rédigeait la chronique théâtrale dans un journal hebdomadaire.

L'escroc a été écroué au Dépôt et mis à la disposition de M. Barrat, juge d'instruction.

UNE ATTAQUE NOCTURNE. — Vers trois heures du matin, deux ouvriers nommés Blandon et Gabriel, Antoine, l'un charpentier, l'autre journalier, rentraient chez eux, lorsqu'ils furent assaillis, rue Piat, par trois individus qui leur portèrent des coups de couteau. Antoine Gabriel, atteint mortellement à la gorge, expira sur place ; Blandon, qui était blessé très grièvement au ventre, fut transporté à l'hôpital Tenon ; son état est très grave. Quant aux agresseurs, on n'a pu encore mettre la main sur eux.

L'INCENDIE DE L'USINE DES CABLES SOUS-MARINS. — On nous écrit de Calais que l'incendie de l'usine des câbles sous-marins de la Société des téléphones n'aura pas de trop graves conséquences. Les machines, pourront être rapidement remises en état de fonctionner. Elles ont été préservées contre l'écrasement, qu'aurait produit l'effondrement de la toiture, par d'immenses ponts roulants métalliques qui traversent en plusieurs points les ateliers. Les sommiers sur lesquels roulent les chariots aériens ont supporté les fermes qui s'écroulaient ou en ont fortement atténué le choc.

D'autre part, on a pu protéger une partie beaucoup plus grande de l'usine qu'on ne le croyait tout d'abord. Les salles où sont, les groupes de six générateurs de six cents chevaux de force les ateliers où se fait la mise sous plomb des câbles téléphoniques, la salle des dynamos, le magasin des « âmes » des câbles sous-marins, les hangars aux cuves où s'emmagasinent les câbles après leur fabrication, en attendant leur embarquement à bord des steamers câbliers, chargés de l'immersion des lignes télégraphiques, tout cela est sauf.

Dès aujourd'hui lundi, les travaux de déblayement sont poussés avec une très grande activité et l'on espère qu'avant un mois les machines seront en état de fonctionner.

La veille de l'incendie, l'administration de la société avait passé un contrat avec l'Etat pour la fourniture de deux câbles pour l'Indo-Chine. Ces câbles devant être fournis dans le premier semestre de 1901, il faudra faire l'impossible pour remplir les obligations du traité.

Quant à la cause exacte de l'incendie, l'enquête n'a pu l'établir d'une façon bien précise.

EXPLOSION AU THÉATRE DE LIMOGES. — Hier dimanche, à l'issue d'une conférence que M. Georges Berry faisait au théâtre de Limoges sur les questions commerciales et industrielles, une explosion réduisit en miettes une loge et cinq grandes glaces des croisées de la salle.

Un commencement d'incendie, consécutif à cette explosion était rapidement éteint par les pompiers de service. On ne signale pas d'accident de personne.

SUICIDE EN WAGON. — Au moment où l'express de Reims entrait dans la gare de l'Est, hier, cinq détonations retentissaient dans un wagon de première classe.

Les hommes de service sur le quai accoururent vers le compartiment et trouvèrent, étendu entre les deux banquettes, un voyageur baignant dans son sang.

Le voyageur fut relevé avec précautions, et conduit d'abord dans le cabinet du commissaire spécial. Élégamment vêtu, le voyageur semblait avoir une quarantaine d'années ; il n'avait aucun papier, aucune carte qui pût établir son identité. On n'a trouvé sur lui qu'un ticket pris à Reims pour Paris.

Le médecin de service, appelé en hâte, a constaté que le voyageur respirait encore. Il s'était tiré cinq balles dans la tête, et le revolver fut retrouvé sous une banquette, chargé de la sixième cartouche.

Le malheureux fut aussitôt transporté à l'hôpital Lariboisière, mais il y est mort peu après son arrivée.

ARRESTATION D'UN BRACONNIER. — On nous télégraphie de Laon que l'assassin présumé du garde Depret, de Manicamp, a été arrêté avant-hier. C'est un nommé Michon, âgé de quarante-huit ans, manouvrier à ses heures, mais braconnier incorrigible.

Des traces de pas relevées près du lieu du crime et se dirigeant vers Besme, petite commune située à quelques kilomètres de Manicamp, avaient permis de localiser les recherches. On a perquisitionné chez tous les habitants connus pour posséder un fusil et, chez Michon, on a trouvé la crosse d'un fusil cachée dans le lit et le canon caché dans un hangar. L'arme est un fusil à baguette ; or, Depret a été frappé par une arme de ce genre, puisqu'une bourre en papier a été retrouvée près du cadavre. De plus, un paquet de plomb n° 6 a été retrouvé chez Michon. C'est également avec du plomb de ce calibre que Depret a été tué.

VOYAGEURS ATTAQUÉS. — Notre correspondant de Perpignan nous télégraphie que, sur la route de Perpignan à Figueras (Espagne), deux rouliers de Céret *ont été dévalisés pendant la nuit par quatre Espagnols* qui les ont menacés de mort.

Les mêmes bandits ont arrêté la nuit dernière, près de la frontière, entre le Boulou et le Perthus, une voiture contenant plusieurs voyageurs.

Une lutte s'est engagée. Le conducteur a été blessé au cou par une balle de revolver ; ses compagnons et lui ont riposté, tuant un des bandits. Les autres ont été arrêtés par la gendarmerie du Boulou, au moment où ils allaient passer en Espagne.

INFORMATIONS DIVERSES

— M. Millerand, ministre du commerce, s'est rendu dans l'après-midi d'hier à la mairie du 12e arrondissement, où les anciens élèves de l'école communale de la rue de Pomard donnaient leur fête annuelle. Le ministre a été reçu par MM. de Selves, préfet de la Seine, et les conseillers municipaux de ce quartier. Il a, dans une courte allocution, fait l'éloge des œuvres post-scolaires et montré l'essor qu'elles ont pris grâce à l'appui du gouvernement. Le ministre, en terminant, a remis des palmes d'officier d'académie à M. Février, président de la Société pour la propagation de l'enseignement laïque.

— Hier, après midi, à l'Hôtel des Sociétés savantes, le groupe du 5e arrondissement de l'Union des femmes de France avait organisé une matinée musicale et littéraire, sous la présidence d'honneur de Mme la générale André et la présidence effective de M. Meurgé, maire du 5e arrondissement.

La séance a été ouverte par une allocution de M. Meurgé. Puis Mme Thénard, de la Comédie-Française, a fait une conférence sur le but de l'œuvre des Femmes de France et sur les résultats qu'elle obtient en temps de paix, par les cours qu'elle a ouverts à Paris et dans les départements sur les premiers soins à donner aux malades et aux blessés.

Cette conférence a été suivie d'une partie artistique où se sont fait entendre divers artistes des théâtres subventionnés.

— Le sixième banquet annuel de la Société française des ingénieurs coloniaux a eu lieu à l'hôtel Terminus.

Au dessert, le président, M. Roederer, a rappelé le but si utile et si généreux de la société, les services qu'elle a rendus et qu'elle rend de plus en plus, la prospérité qui récompense ses efforts et il a montré les ingénieurs coloniaux prêtant un efficace concours à la mise en valeur de notre empire colonial.

M. Delainaud, représentant du ministre, a remercié la société des sympathies qu'il y trouvait et proclamé la reconnaissance qui lui est due pour les services patriotiques qu'elle rend à ses membres et au pays.

Puis M. Baudry, ingénieur du Paris-Lyon-Méditerranée, a envoyé aux ingénieurs coloniaux en mission aux pays lointains le souvenir ému de leurs compatriotes.

— L'Association de préparation au service militaire donnait hier, à la mairie du 20e arrondissement, sa première fête annuelle, sous la présidence de M. Autrand, secrétaire général de la préfecture de la Seine. Celui-ci, après un discours fort élogieux pour l'œuvre, a remis les palmes d'officier de l'instruction publique au commandant Maufras, président du comité d'études techniques, et celles d'officier d'académie à M. Lucien Vert, membre de l'association.

Des prix d'honneur ont ensuite été décernés à divers sociétaires pour leur participation au concours récent d'escrime, de tir et de vélocipédie qui ont eu lieu à Saint-Mandé et à Vincennes.

— *Le Sou des Boers.* — Le comité niortais de l'Union des femmes de France (Croix-Rouge), à l'issue d'une conférence de M. Mabilleau, correspondant de l'Institut, directeur du Musée social, a eu la généreuse pensée de quêter pour les victimes boers de la guerre d'Afrique.

Le produit de cette quête a été de 100 francs qui ont été versés au Sou des Boers, 48, rue de Vaugirard.

Le Touring-Club de France. — L'assemblée annuelle du Touring-Club de France a eu lieu hier, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Pierre Baudin, ministre des travaux publics, assisté de MM. Baillif, président de la société, le général Ribillot, Max Vincent, etc. Le président de la République et les ministres de l'intérieur et du commerce s'étaient fait représenter à la cérémonie.

M. Baillif a ouvert la séance en lisant un rapport détaillé sur la situation du Touring-Club et les services rendus. Puis le ministre des travaux publics a parlé de façon plus générale des bienfaits de l'éducation physique. M. Pierre Baudin a remis ensuite les palmes d'officier de l'instruction publique à M. de Reinach et à M. Berthelot, et une médaille d'or à M. Onésime Reclus, membre de l'association.

— L'administration Dufayel vend par abonnement tous les objets nécessaires au bien-être de la vie.

Expédition franco d'emballage, quels que soient le poids ou le volume. — Nombreuses attractions. — Entrée libre.

Chambre des Députés

SÉANCE DU LUNDI MATIN 10 DÉCEMBRE

La Chambre, présidée par **M. Deschanel**, qui ouvre la séance à neuf heures, a achevé ce matin le vote du budget des beaux-arts, voté le budget de l'Imprimerie nationale et commencé celui de la justice.

Les beaux-arts

Sur les beaux-arts, **M. Georges Berger**, rapporteur, a tenu à justifier la création d'une surintendance des beaux-arts. Ce n'est pas, a-t-il dit, qu'il tienne autant à ce titre sonore qu'à la concentration dans une même main de toutes les questions d'art intéressant nos diverses administrations.

Trop souvent, celles-ci sacrifient les préoccupations artistiques les plus évidentes aux considérations de service les plus banales. Un fonctionnaire, placé sous l'autorité de tous les ministres, aurait pour mission de s'occuper de tout ce qui concerne l'art en France.

M. Leygues, ministre de l'instruction publique, combat la création d'une surintendance des beaux-arts : la placer sous les ordres de tous les ministres, ce serait faire naître d'incessants conflits. La direction des beaux-arts a montré ce dont elle était capable à l'Exposition : qu'on la conserve et l'art sera bien gardé.

M. Muzet se plaint de la lenteur des travaux de reconstruction du Théâtre-Français ; aucune activité sur les chantiers, mais beaucoup d'embarras pour les voisins par l'encombrement des échafaudages inutiles, et M. Muzet — qui, selon le mot piaisant de M. Berteaux, parle non pas pour le musée du Louvre, mais pour le Muzet du Palais-Royal — réclame pour les commerçants gênés par les travaux une juste indemnité.

M. Leygues s'y refuse et affirme que les travaux ont été poussés avec une grande activité : « La besogne accomplie en huit mois a été énorme : car tous les murs étaient à refaire ; c'est un tour de force qui, en Amérique même, aurait paru surprenant ».

M. Laloge trouve « l'état-major de l'inspection des théâtres trop nombreux » : à quoi servent les commissaires du gouvernement près les théâtres subventionnés ? Pourquoi certains professeurs du Conservatoire professent-ils leurs cours avec tant d'irrégularité ?

M. Leygues explique que le commissaire du gouvernement est chargé de suivre le mouvement théâtral en France ; son rôle est purement artistique.

Quant aux professeurs du Conservatoire qui font leur cours avec irrégularité, il les a mis en demeure d'opter entre leurs fonctions et leurs intérêts particuliers.

M. Stanislas Ferrand se plaint de l'enseignement trop exclusivement théorique donné aux élèves de la section d'architecture de l'Ecole des beaux-arts. Un architecte, pour être complet, ne doit pas être seulement un artiste épris du beau, mais aussi un bâtisseur capable d'employer les matériaux mis à sa disposition. Pourquoi ne pas organiser des écoles d'application sur les chantiers de l'Etat ou des villes ? Et pourquoi ne pas décentraliser l'enseignement de l'architecture par la création d'écoles régionales ?

M. Georges Leygues se borne à répondre qu'au récent concours de San-Francisco pour la construction d'une université, les onze projets retenus provenaient tous — français, anglais ou américains — d'anciens élèves de l'Ecole des beaux-arts de Paris ; le n° 1 émane d'un Français, ancien élève de l'école. N'est-ce pas la preuve de l'excellence, même pratique, de l'enseignement donné à l'Ecole ?

Quant à la question des écoles régionales d'architecture, le gouvernement l'étudiera.

M. Lerolle appelle la bienveillance du gouvernement sur l'association des statuaires français ; **M. Devèze** l'invite à dispenser les bourses de l'enseignement des beaux-arts dans les conditions où sont accordées celles de l'enseignement supérieur ; **M. Gauthier** (de Clagny) signale les améliorations que mérite la situation du personnel si distingué de la manufacture de Sèvres. Le ministre de l'instruction publique répond à chacun un mot favorable.

A **M. Ermant**, qui demande la publication d'un inventaire complet de nos monuments historiques, avec l'indication des réparations qu'ils nécessitent, le ministre objecte l'insuffisance des crédits mis à sa disposition ; crédits qu'il faudra de toute nécessité augmenter l'année prochaine.

M. Germain Périer demande des mesures pour la conservation des monuments gallo-romains d'Autun. **M. Gabiat** signale l'intérêt qui s'attache aux antiquités de la région limousine. **M. Haussmann**, sur le chapitre des eaux de Marly, demande que l'on conduise par des canalisations distinctes, l'eau potable puisée à la nappe souterraine et l'eau douteuse empruntée aux étangs. **M. Gauthier** (de Clagny) réclame en outre l'étanchéité des puits établis dans la presqu'île de Croissy en vue de recueillir les eaux de la nappe souterraine. Le gouvernement, déclare le ministre, étudiera ces diverses questions.

M. Lerolle propose d'assurer le soir, jusqu'à minuit, la circulation du jardin des Tuileries entre la rue de Castiglione et le pont de Solférino, en empêchant par des grilles volantes le public de se répandre dans les quinconces. Encore une question à étudier, promet le ministre.

Les divers chapitres du budget des beaux-arts sont successivement adoptés et la Chambre passe à celui de l'Imprimerie nationale.

L'Imprimerie nationale

Le budget de l'Imprimerie nationale a été pour le rapporteur, **M. Cruppi**, l'occasion d'un exposé à la fois fort complet, et très délicatement traité des questions diverses relatives à ce budget. Budget de bataille jadis, a-t-il dit, il est devenu un budget d'organisation depuis que la Chambre a nettement marqué sa volonté de maintenir l'Imprimerie nationale et d'y organiser la commandite.

L'essai de la commandite a été pratique et a donné les meilleurs résultats.

Il y a, à l'Imprimerie nationale soixante commanditaires, dont l'ancienneté collective a été réglée par la moyenne de leurs anciennetés individuelles, et c'est ainsi que l'attribution des travaux à ce groupe peut s'effectuer sans soulever les réclamations des non-commanditaires.

Quant à la reconstruction de l'Imprimerie nationale, elle s'impose d'urgence. L'hygiène dans les ateliers est déplorable ; le ministre de la justice s'expose chaque jour, comme patron, aux contraventions des inspecteurs du travail. (Sourires.)

Il faut donc reconstruire l'Imprimerie nationale, mais à la condition de conserver les bijoux artistiques de cet ancien hôtel de Rohan, et notamment le délicieux salon des Singes, où le pinceau de Huet s'est exercé d'une façon si fine et parfois si leste...

— Mais, objecte de sa place **M. Ch. Ferry**, est-il si désirable que cette industrie d'Etat s'agrandisse aux dépens de l'industrie privée ?

— La concurrence, déclare **M. Cruppi**, n'existe pas. L'Imprimerie nationale exécute ces travaux spéciaux, réglés par un décret. Il suffit de la contenir dans les limites que ce décret a fixées.

M. Monis, garde des sceaux, confirme les observations du rapporteur sur la commandite. On en a pratiqué l'essai loyal et bienveillant ; les résultats ont été bons. Il ne faut pas oublier toutefois que l'Imprimerie nationale, en même temps qu'un atelier du gouvernement, est notre école nationale de typographie, et à ce titre mérite des égards particuliers. L'état d'insalubrité et d'insécurité qu'on y peut constater est déplorable. La reconstruction a été retardée parce qu'on a voulu que la réforme se suffît à elle-même, et que la dépense fût compensée par des ventes de terrains.

L'accord est actuellement complet entre les deux départements des finances et de la justice, confirme **M. Laurent**, commissaire du gouvernement.

M. Puech demande s'il est nécessaire de déplacer l'Imprimerie nationale pour la reconstruire. Et ce court dialogue s'engage :

M. Chauvière. — Certainement.

M. Puech. — Voilà ou nous ne sommes pas d'accord : vous la demandez pour votre arrondissement : je voudrais la garder pour le mien. (Rires.)

M. Chauvière. — Ce sont des arguments d'avocat. (Bruit.)

Le président. — Ou de député : cela se voit. (Rires.)

M. Puech. — De député, sans doute : je défends les intérêts de mes électeurs. (Très bien !)

Les divers chapitres du budget de l'Imprimerie nationale sont adoptés.

Budget de la justice

La Chambre aborde la discussion générale du budget de la justice.

M. Vidal de Saint-Urbain réclame la réforme du Code de procédure civile et la modération des frais de ventes d'immeubles.

La séance est levée sur son discours et renvoyée à cet après-midi pour continuer et peut-être achever la réforme des boissons.

TRIBUNAUX

L'affaire Renard. — Le *Temps* a analysé, il y a quelques jours, le jugement par lequel la 1re chambre du tribunal civil de la Seine a débouté Mme Renard, veuve d'un ouvrier belge qui s'était tué en tombant d'un échafaudage du palais des Mines, au Champs de Mars, le 7 novembre 1899. On se souvient que Mme Renard réclamait à M. Cornil, directeur du palais des Mines, 20,000 francs de dommages-intérêts et le payement d'une rente annuelle de 300 francs aux enfants jusqu'à leur majorité. Mme Renard, qui réside à Bruxelles, ne pouvait invoquer la loi sur les accidents du travail, dont l'article 3 est ainsi conçu : « Les représentants d'un ouvrier étranger ne recevront aucune indemnité si, au moment de l'accident, ils ne résident pas sur le territoire français. » Mais elle soutenait qu'elle était du moins recevable à réclamer dans les termes du droit commun (art. 1382 du *Code civil*) la réparation du préjudice que lui a causé la mort de son mari, survenue par la faute du défendeur, ainsi qu'elle offrait de l'établir.

Mais la première chambre du tribunal civil n'a pas admis cette thèse et dans son jugement, après avoir reproduit les principaux passages de la discussion de la loi sur les accidents, elle a reconnu que le bénéfice du droit commun a été purement et simplement retiré aux victimes d'accidents survenus à des ouvriers étrangers dont les héritiers ne résident pas en France au moment où l'accident est survenu.

La demande de Mme Renard a été en conséquence rejetée.

Ce jugement, qui est d'ailleurs strictement conforme aux principes posés par la loi sur les accidents du travail, a produit une assez vive émotion au Palais et au Parlement. Un député, M. Heltz, a pris l'initiative de réclamer l'abrogation de la disposition de la loi qui retire le bénéfice du droit commun aux représentants des victimes d'accidents dans les cas analogues à celui de Mme Renard et de ses enfants.

De son côté, la Ligue des droits de l'homme vient d'adopter la résolution suivante :

Considérant, d'une part, que la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail décide que les représentants d'un ouvrier étranger ne doivent recevoir aucune indemnité si, au moment de l'accident, ils ne résident pas sur le territoire français ;

Considérant, d'autre part, qu'elle met les représentants des ouvriers étrangers victimes d'un accident du travail dans l'impossibilité d'invoquer le droit commun (articles 1382 et suivants du Code civil), puisqu'elle édicte qu'ils ne pourront se prévaloir que des dispositions de la loi nouvelle, à l'exclusion de toutes autres ;

Considérant que ces dispositions blessent les principes les plus certains de l'équité naturelle et de l'humanité ;

Considérant qu'elles constituent, en même temps, d'ailleurs, une menace permanente pour les intérêts des ouvriers français, les patrons pouvant être amenés à embaucher de préférence des ouvriers étrangers, envers lesquels, en cas d'accident du travail, leur responsabilité est infiniment moindre,

La Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen émet le vœu que le Parlement réforme sur ce point la loi relative aux accidents du travail.

NÉCROLOGIE

Mme veuve Edgar Quinet est décédée hier soir à la suite d'une courte maladie.

C'est au cours de son exil, en 1852, qu'Edgar Quinet, à Bruxelles, épousa la fille du poète Assaki. Femme de lettres distinguée elle-même, elle publia, en 1869, les *Mémoires d'exil*, puis, plus tard, *Paris, Journal du siège* et *Sentiers de France*, *Vie et Mort du génie grec*, *Lettres d'exil*, recueil précieux pour l'histoire des idées de tout le groupe auquel Quinet appartenait, *Lettres à sa mère*, puis une biographie en deux volumes de son mari *Edgar Quinet avant l'exil* et *Edgar Quinet depuis l'exil*, les *Mémoires du conventionnel Baudot*, le *Vrai dans l'éducation*, *Ce que dit la musique*, la *France idéale*, de *Paris à Edimbourg*. Récemment elle faisait paraître *Cinquante ans d'amitié*, histoire intime de Quinet et de Michelet.

Ces livres qui attestent sa force d'âme en même temps que sa puissance de souvenir resteront pour la plupart comme le plus pieux, le plus touchant et souvent le plus éloquent souvenir de l'œuvre de Quinet.

En souvenir des éminents services rendus à la République par son mari, Mme Edgar Quinet avait une pension de 3,000 francs.

On annonce la mort de Mme Déhon-Dahlmann, femme du général commandant la 71e brigade d'infanterie et la subdivision de région de Mont-de-Marsan.

Mme Déhon-Dahlmann vivait depuis quelques années séparée de son mari. Elle habitait, dans une maison modeste de la rue Legendre. Son isolement, paraît-il, lui pesait de plus en plus ; elle avait exprimé à diverses reprises des idées de suicide. Hier, elle a mis à exécution son projet ; elle s'est suicidée en se jetant par la fenêtre de son appartement, situé au troisième étage. La mort a été immédiate.

Mme Déhon-Dahlmann n'était âgée que de cinquante-quatre ans.

Les obsèques, très simples, ont eu lieu ce matin.

Les obsèques de Mme Jules Kullmann, décédée en son domicile, 14, avenue Henri-Martin, auront lieu demain mardi, à deux heures.

On se réunira à la maison mortuaire.

Suivant la volonté de la défunte, on est prié de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

L'inhumation aura lieu au cimetière Montparnasse.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre sont priées de considérer le présent avis comme une invitation.

THÉATRES

Le théâtre Antoine donnera demain mardi, à quatre heures et demie de l'après-midi, une répétition générale pour la critique de *l'Article 330* de M. Georges Courteline.

— L'Opéra a joué dix-neuf fois dans le courant de novembre 1900 et encaissé 314,429 francs, ce qui donne le chiffre de 16,548 francs par représentation. Les deux plus fortes recettes ont été obtenues par le *Tannhæuser* (21,070) et *Samson et Dalila* avec l'*Etoile* (20,868).

Pendant le mois correspondant de l'année 1899, l'Opéra avait joué seize fois et encaissé 244,861 fr., ce qui donnait une moyenne de 15,303 fr. par représentation.

A l'Opéra, réengagement de Mlle Madeleine de Nocé, dont les habitués savent apprécier la jolie voix de chanteuse légère dans nombre de rôles du répertoire.

— Ce soir :

A l'Athénée, à huit heures et demie, répétition générale de la *Blessure*, pièce de M. Kistemaeckers.

Au théâtre Marigny, dernière représentation de Mlle Barkany.

Au Casino de Paris, suite des luttes pour le championnat du monde.

— A l'Opéra-Comique, M. Albert Carré mettra en scène aujourd'hui le premier acte de la *Fille de Tabarin*.

La reprise de *Don Juan*, de Mozart, avec M. Victor Maurel, aura lieu très probablement la semaine prochaine. Celle de la *Mireille* de Charles Gounod ne viendra qu'après, les décors de ces deux ouvrages ne pouvant être combinés simultanément dans les cintres.

On prépare les débuts de Mlle Mellot et du baryton Boyer, deux lauréats du Conservatoire, dans le *Maître de chapelle*, et ceux de Mlle Grandjean dans les *Noces de Jeannette*.

— Au théâtre Cluny, *Tailleur pour dames* et *Séance de nuit* sont précédés depuis hier de *Repos du dimanche*, comédie nouvelle en un acte de M. Eugène Millou.

— A l'Hippodrome, Germain, le dresseur russe, entre en piste avec ses 50 chevaux à dix heures précises.

— Aux Folies-Bergère, vif succès pour le dompteur Seeth et de ses 21 lions. Une note de la direction nous prie de dire que le dompteur a perdu une chienne répondant au nom de Taitou et qu'il promet une bonne récompense à la personne qui la trouverait et la lui rapporterait.

— Le spectacle actuel du Grand-Guignol n'aura plus que quelques représentations. Le prochain programme comprendra notamment une pièce de M. Henry Fèvre, pour laquelle M. Arquillière a été spécialement engagé.

— On annonce le prochain mariage de Mlle Clotilde Kleeberg, l'éminente pianiste, avec M. Charles-Samuel, statuaire.

— Mercredi prochain :

Au théâtre de la Renaissance, voici le programme de la deuxième séance des matinées artistiques populaires qui aura lieu, à quatre heures et demie très précises, sous la direction de M. Jules Danbé :

Causerie par M. Léo Claretie. — Quintette avec clarinette (Mozart), par MM. Mimart, Soudant, de Bruyne, Migard et Destombes. — *Oberon*, récit et air (Weber), par Mlle Lormont. — Romance pour piano (Georges Hüe), par M. Soudant et l'auteur. *Richard Cœur de Lion* (Grétry), par M. Soulacroix. — Sérénade du 17e quatuor (Haydn), par MM. Soudant, de Bruyne, Migard et Destombes. — *Rubezahl*, air de la première partie (Georges Hüe), par Mlle Lormont et l'auteur. — La *Fête du village voisin*, air (Boïeldieu), par M. Soulacroix. — Quatuor (Schumann), par MM. Soudant, de Bruyne, Migurd et Destombes.

Jeudi prochain :

Au Nouveau-Théâtre, voici le programme du concert Colonne qui aura lieu, à trois heures et demie, dans la salle du Nouveau-Théâtre :

Ouverture de *Coriolan* (Beethoven). — Quatuor à cordes, n° 1, en *fa* (Beethoven), par M. Armand Parent, Lammers, Denayer, Baretti. — Trois Mélodies (Paul Puget) : *a) Novembre* (A. Lemoyne), *b) A celle qui revient* (A. Silvestre), *c) Nuit d'été* (Ed. Guinand), par Mlle Aino Ackté. — *Scènes d'enfance*, op. 15 (R. Schumann), orchestrées par B. Godard. — Quatuor pour piano et cordes, op. 47 (R. Schumann), par Mlle Cécile Boutet de Monvel et MM. Armand Parent, Denayer, Baretti.

— On nous signale de Marseille le grand succès de la *Robe rouge*, de M. Brieux, donnée ici par la troupe Simon, et la remarquable façon dont le principal rôle de cette pièce est interprété par Mlle Eugénie Nau.

SPECTACLES DU LUNDI 10 DÉCEMBRE

Opéra. 8 h., le Prophète. — Mardi, relâche.
Français (th. Sarah-Bernhardt). 8 h. 1/2. — La Vie de bohême.
Opéra-Com. 8 h. 1/2. — Carmen.
Odéon. 8 h. 1/2. — Phèdre.
Vaudeville. 8 h. 3/4. — Sylvie ou la Curieuse d'amour.
Gymnase. 8 1/2. Le Droit des époux. La Bourse ou la Vie.
Variétés. 8 h. 1/4. — La Nouvelle Bonne. — Mlle Georges.
Châtelet. — Relâche.
Gaîté. 8 h. 1/2. — Les 28 jours de Clairette.
Porte-Saint-Martin. — Relâche.
Renaissance. 8 h. 1/2. — La Pelisse. — Les Petites Vestales.
Pal.-Royal. 8 h. 1/4. — Le Gros Lot. — Moins cinq !
Ambigu. — Relâche.
Nouveautés. 8 h. 3/4. Le Coup de foudre. Bonne d'enfant ! Bouffes. — Relâche.
Comédie-Populaire. 8 h. 1/2. — Le Courrier de Lyon.
Th. Antoine. 8 h. 3/4. — L'Hôte clos malgré lui. — Main gauche. — Monsieur le duc d'Enghien.
Opéra-Pop. (th. de la République). 8 1/4. Paul et Virginie.
Athénée. — Relâche.
Cluny. 8 h. 1/4. — Séance de nuit. — Tailleur pour dames.
Folies-Marigny. 8 1/2. — Faust.
Déjazet. 8 h. 3/4. — Les Femmes collantes.
Olympia. 8 h. 1/2. — Samelton. — Exposition de 1900.
Hippodrome, pl. Clichy. 8 1/2. Une fête à Rome. Lecusson.
Fol.-Bergère. 8 1/2. — Mme Bonaparte. — Les lions.
Cas. de Paris. 8 1/2. Cadet Roussel. Championnat de lutte. Grand Guignol. 9 h. — Vieux Ménages !
Nouv.-Cirque. 8 h. 1/2. Jeux nautiques. Th. Renz. Daniloff.
Circ. d'Hiver. 8 1/2. — Apollo. — Miss Claire. — Les 6 ânes.
Circ. Medrano. 8 1/2. Attractions nouv. Chasse au renard.
Cigale. Tél. 407-60. — T'y viens-t-y ?
Pal. de Glace (Champs-Elysées). Patinage sur vraie glace. Mus. Grevin. Bonaparte et la Malmaison. Orchestre dames. Tr Eiffel. De midi à 1 a. Ascens. les dim. Restaur. 1er étg.

SPECTACLES DU MARDI 11 DÉCEMBRE

Opéra. Relâche. — Mercredi, 8 h., les Huguenots.
Français (th. Sarah-